

Arrêté n° 2021/G-62 modifiant l'arrêté n° 2020/G-137 portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et des examinateurs du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021

Le Président,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le décret n° 94-731 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emplois des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 94-935 du 25 octobre 1994 relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation du concours pour le recrutement des gardes champêtres ;
- VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-66 en date du 9 juillet 2020 portant ouverture du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021 ;
- VU l'arrêté n° 2020/G-137 - portant composition du jury et désignation des concepteurs de sujets, correcteurs et des examinateurs du concours de Garde-Champêtre Chef - session 2021 ;

ARRÊTE

Art. 1 : Mme Sandra GANEO-PICARD, Adjointe au Maire de la ville de Turckheim se rajoute à la liste des examinateurs du concours mentionnée à l'article 4 de l'arrêté n° 2020/G-137 susmentionné.

Les autres articles ne sont pas modifiés.

Art. 2 : Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin,
- transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion du Territoire de Belfort,
- publié sur le site internet du Centre de gestion du Haut-Rhin,
- affiché au Centre de gestion du Haut-Rhin,
- publié au Recueil des actes administratifs du Département du Haut-Rhin.

Fait à Colmar, le 20 mai 2021



Lucien MULLER
Maire de Wettolsheim